N°8

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Procès-verbal de la séance

du 26 novembre 2018

Le lundi 26 novembre 2018 à 18 heures, les membres du Conseil du 5e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle Paul Pierrotet sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Mme la Maire du 5e arrondissement le mardi 20 novembre 2018, conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Un ordre du jour complémentaire a été adressé le 23 novembre 2018.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite aux mêmes dates sur le panneau de la mairie du 5e arrondissement prévu à cet effet.

La majorité des 14 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

M. AUDOUIN	M. BAETCHE	M. CASANOVA
Mme COHEN-SOLAL	Mme GABADOU	Mme HAUTVAL
M. ISARE	Mme LAINGUI	M. SOPPELSA

Excusées ayant donné pouvoir : Mme LEMARDELEY à Mme COHEN-SOLAL Mme KALOUSTIAN à M. SOPPELSA, Mme BERTHOUT à M. CASANOVA.

Mme STOPPA-LYONNET arrive lors de la mise en discussion du point quatre, elle n'a donc pas voté pour les trois premiers points.

M. TIBERI arrive lors de la mise en discussion du point sept. Il n'a donc pas voté les six premiers points.

Mme BERTHOUT arrive lors de la mise en discussion du point dix-huit et reprend la présidence de la séance. Elle n'a donc pas voté les dix-sept premiers points.

M. Pierre CASANOVA, Premier Adjoint à la Mairie du 5e arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 18 h 10 sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T.

Ordre du jour définitif :

1 - Adoption de la procédure d'urgence. (**Ordre du jour complémentaire**)

2 - Désignation du secrétaire de séance.

3 - Adoption du procès-verbal de la séance du 5 novembre 2018.

4 - Apposition d'une plaque commémorative de la première bibliothèque de l'Heure Joyeuse, 3 rue Boutebrie à Paris 5e.

5 - Mission Vital Quartier 2 et dispositifs « Paris Commerces » : compte-rendu annuel d'activité.

6 - Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (46.322,00 euros) - Signature des conventions afférentes aux indemnités.

7 - Subvention (8.600 euros) à l'association Vie Mouffetard pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2018 (5e).

8 - Signature d'un avenant à chacune des trois conventions de délégation de service public pour la gestion des marchés découverts alimentaires et biologiques parisiens.

9 - Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre l'État (Direction générale du Patrimoine du Ministère de la Culture) et la Ville de Paris pour les études et travaux relatifs à la rénovation des jardins du Musée de Cluny – Musée national du Moyen-Âge (5e).

10 - Espace sportif Pontoise (5e) - Avenant à convention de délégation de service public pour l'exploitation de l'équipement. (**Ordre du jour complémentaire**)

11 – Espace sportif Pontoise (5e)- Délégation de service public pour l'exploitation – Modalités de passation.

12 – Dispositif « Réparer et Embellir » : subvention visant l'amélioration du parc de logements situé dans le 5e arrondissement et géré par des bailleurs sociaux (22.500 euros).

13 - Caisse des écoles (5e)-Subvention 2019 (1.936.268 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

14 - Caisse des Écoles (5e) - Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

15 - Caisses des écoles-Modification du périmètre de financement du service de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

16 - Réalisation groupe Censier Santeuil (5e) d'un programme de construction de 37 logements sociaux (19 PLA-I, 18 PLUS), et d'amélioration de la qualité de service par Paris Habitat OPH – (subvention (2 837 133 euros).

17 - Délégation du Conseil du 5e arrondissement à la Maire du 5e arrondissement à l'effet de signer la convention autorisant le Conservatoire Municipal Gabriel Fauré à occuper un local à la mairie du 5e arrondissement. (**Ordre du jour complémentaire**)

18 – Vœu relatif au respect des procédures et à la préservation du patrimoine arboré du 5e arrondissement. (**Vœu proposé en cours de séance**)

19 – COMMUNICATION 2018 DASCO 64-G - Caisse des Écoles (5e)-Subvention 2019 (94.961 euros) pour la restauration scolaire.

20 – COMMUNICATION 2018 DASCO 80-G - Caisse des Écoles (5e)-Avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

21 – COMMUNICATION 2018 DASES 227-G - Subventions (100.554 euros) et conventions avec 5 Bagageries parisiennes pour l'accueil de SDF.

22 – COMMUNICATION 2018 DASES 365-G - Subventions (920 680 euros) à 57 associations et convention avec chacune d'entre elles pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique.

23 - Communication de la Maire concernant la programmation des Investissements d'Intérêt Local. (**Ordre du jour complémentaire**)

L'article 2511-12 du CGC et l'article 15 du règlement intérieur permettent à tous les membres du Conseil d'arrondissement de présenter des projets de vœu en cours de séance, à condition que le Conseil d'arrondissement statue en préambule sur l'inscription à l'ordre du jour. A titre personnel, M. Pierre CASANOVA, soucieux des droits de l'opposition, ne voit aucun obstacle de fond à inscrire ce sujet à l'ordre du jour et recommande un vote favorable.

Il demande si tout le monde est d'accord pour débattre du sujet, indiquant que les conseillers verront par la suite quel sort réserver à ce vœu.

L'inscription du vœu à l'ordre du jour est acceptée à la majorité du Conseil d'arrondissement. Mme COHEN-SOLAL, ayant également pouvoir de Mme LEMARDELEY, se prononce contre.

I - ADOPTION DE LA PROCÉDURE D'URGENCE.

M. Pierre CASANOVA souhaite soumettre tout de suite au Conseil le projet de décision d'adoption de la procédure d'urgence. Cela portera sur deux sujets, qui seront traités respectivement par M. Jacques SOPPELSA et lui-même. Ce projet concerne d'une part l'espace sportif Pontoise et plus précisément un avenant à la Convention de délégation de service public pour l'exploitation de l'équipement et d'autre part, la délégation donnée à la maire du 5e arrondissement pour conclure une convention avec le conservatoire municipal Gabriel Fauré afin de lui permettre, deux fois par semaine, d'occuper les locaux de la Mairie du 5e arrondissement.

M. Pierre CASANOVA expliquera plus tard toutes les bonnes raisons de penser qu'il faut voter positivement.

Il demande à ses collègues d'adopter la procédure d'urgence.

La procédure d'urgence est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

II - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

M. Pierre CASANOVA, Premier Adjoint à la Mairie du 5e arrondissement, propose que Mme Hélène HAUTVAL, Adjointe à la Maire du 5e arrondissement, soit désignée secrétaire de séance.

Mme Hélène HAUTVAL est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages exprimés.

III – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 2018.

M. Pierre CASANOVA demande si tout le monde a pu communiquer ses éventuels commentaires ou erratum. Il soumet à l'approbation du Conseil le procès-verbal de la séance du 5 novembre 2018.

Le procès-verbal de la séance du 5 novembre 2018 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

IV - APPOSITION D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE DE LA PREMIÈRE BIBLIOTHÈQUE DE L'HEURE JOYEUSE, 3 RUE BOUTEBRIE À PARIS 5E.

M. Pierre CASANOVA cède la parole à Mme Corinne GABADOU, Adjointe à la Maire du 5e arrondissement.

Mme Corinne GABADOU indique que lors de la séance du Conseil de Paris en date du mois de septembre 2018, le vœu relatif à l'apposition d'une plaque commémorative de la première bibliothèque de l'Heure joyeuse, au 3 rue Boutebrie à Paris 5e avait été adopté. Historiquement parlant, la bibliothèque Heure joyeuse fut inaugurée le 12 novembre 1924, au 3 rue Boutebrie, au lendemain de la première guerre mondiale. Elle fut la première bibliothèque consacrée à la jeunesse en France, sur la base de méthodes actives et innovantes de médiation et d'appropriation de l'écrit par les jeunes. Il s'agit à l'origine d'une initiative du *Book Committee on children's Libraries*, fondation américaine dont la présidente était alors Mrs John L. Griffiths.

Mme Corinne GABADOU demande de voter pour l'apposition d'une plaque commémorative de la première bibliothèque de l'heure joyeuse au 3, rue Boutebrie, Paris 5e.

M. Alexandre BAETCHE, Conseiller du 5e arrondissement, demande si l'explication sur la plaque sera aussi longue que celle donnée par Mme Corinne GABADOU. Il y a huit lignes dactylographiées, entre guillemets.

Mme Corinne GABADOU indique que les huit lignes ne figureront pas sur la plaque.

M. Alexandre BAETCHE s'en étonne, car le texte est entre guillemets. A son sens, une plaque nécessitant un quart d'heure de lecture pour les passants n'est pas indiquée. Il suffit d'écrire deux lignes, comme d'habitude.

Mme Corinne GABADOU pense qu'il est possible de réduire le texte. Elle croit que le texte a déjà a été adopté par le Conseil de Paris.

M. Alexandre BAETCHE affirme que le Conseil d'arrondissement vote avant le Conseil de Paris.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, Conseillère du 5e arrondissement, pense que le texte donne une explication nécessaire. Il n'est pas évident d'inscrire simplement : « Ici s'ouvrit la première bibliothèque de l'heure joyeuse » sans plus d'informations. C'est la petite histoire que Mme Corinne GABADOU vient de résumer qui est intéressante, à son sens. Elle pense qu'il faut relater cette jolie histoire en quelques mots. La longueur du texte ne la choque pas. Elle ne sait pas si la plaque sera placée dans la rue ou à l'intérieur. Elle imagine que les gens qui viennent dans une bibliothèque ont le temps de lire au moins une plaque, voire un livre.

M. Alexandre BAETCHE maintient qu'une plaque commémorative doit comporter moins d'informations. Il suffit d'indiquer que la bibliothèque de l'heure joyeuse a été inaugurée en 1924 et qu'elle était la première bibliothèque pour la jeunesse de France. Il est possible d'ajouter qu'elle a été offerte par le comité américain. Aucune autre explication ne lui semble nécessaire. Si quelqu'un désire en savoir davantage, il est possible d'avoir de plus amples renseignements à l'intérieur. Il trouve qu'inaugurer des plaques avec trop d'explications confine au ridicule, voire est ridicule.

M. Pierre CASANOVA soumet la délibération à l'approbation du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

VI - MISSION VITAL QUARTIER 2 ET DISPOSITIFS « PARIS COMMERCES » : COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉ.

M. Pierre CASANOVA cède la parole à M. Benjamin ISARE, Adjoint à la Maire du 5e arrondissement.

M. Benjamin ISARE explique que la délibération 2018 DAE-137 donne un compte-rendu annuel de l'activité de la mission Vital'Quartier 2 ainsi que des dispositifs « Paris commerces ». Il rappelle que la Mission Vital'Quartier 2 – qui concerne le quartier latin, c'est-à-dire le 5e arrondissement, en lien avec le 6e arrondissement – est une mission pour la sauvegarde et la préservation des commerces culturels, et plus particulièrement des librairies et maisons d'édition dans le 5e arrondissement. Il y a actuellement 20 locaux dans le 5e arrondissement sur les 113 locaux que possède la SEMAEST Il s'agit d'un outil très intéressant pour maintenir ou aider à s'implanter des commerces culturels. Il est toutefois, selon lui, possible de regretter trois choses :

- le budget alloué à la SEMAEST, en fin d'exercice Vital Quartier 2, ne permet plus aujourd'hui de pouvoir acheter des fonds de commerce. A son avis, il n'y aura pas plus que les 20 fonds de commerce actuels dans le 5e arrondissement.
- au vu du détail qui nous est donné dans le rapport, il s'agit plutôt d'installations de commerces et finalement assez peu de sauvegardes, ce qui est toujours, pour lui, un petit peu regrettable. Il estime en effet que géographiquement, le 5e arrondissement possède tout de même des lieux emblématiques que, malheureusement, le dispositif SEMAEST ne permet pas de sauver, de maintenir dans leurs locaux.
- Il regrette enfin que la Ville ne se soit pas saisie des outils mis à sa disposition par la loi Pinel pour pouvoir préempter des baux. C'est une chose qui se fait dans d'autres villes de France mais la Ville de Paris n'a pas souhaité s'emparer de ce dispositif.

M. Benjamin ISARE propose de donner un avis favorable à cette délibération.

M. Pierre CASANOVA remercie M. Benjamin ISARE. Il n'y a aucune demande de prise de parole.

M. Pierre CASANOVA soumet la délibération à l'approbation du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

VII - ATTRIBUTION D'INDEMNITÉS EXCEPTIONNELLES AUX KIOSQUIERS DE PRESSE PARISIENS (46.322,00 EUROS) - SIGNATURE DES CONVENTIONS AFFÉRENTES AUX INDEMNITÉS.

M. Benjamin ISARE indique que cette délibération passe régulièrement en Conseil d'arrondissement. Elle vise à attribuer une subvention exceptionnelle aux kiosquiers parisiens. Cette indemnisation vient dans la continuité des changements des kiosques parisiens, que nous voyons tous être changés régulièrement. Cette indemnité vise à rétribuer financièrement le kiosquier pour le chiffre d'affaires qu'il n'a pas pu réaliser pendant la période des travaux. Les montants sont variables d'un kiosquier à un autre. Ils sont proportionnels à son chiffre d'affaires. Cette délibération vise à attribuer une subvention au kiosquier situé au 7, avenue des Gobelins, pour un montant d'indemnités de 1 528 €.

M. Benjamin ISARE propose de donner un avis favorable pour cette délibération.

Il n'y a aucune demande de prise de parole.

M. Pierre CASANOVA soumet la délibération à l'approbation du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

VIII - SUBVENTION (8.600 EUROS) À L'ASSOCIATION VIE MOUFFETARD POUR LES ILLUMINATIONS DE FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2018 (5E).

M. Benjamin ISARE explique que cette délibération vise à attribuer une subvention de 8 600 €. Cette subvention correspond à 25 % des sommes qui seront engagées par l'association Vie Mouffetard, association

des commerçants du bas Mouffetard. Le Conseil d'arrondissement a eu une délibération similaire pour la rue Berthollet lors de la précédente séance.

M. Benjamin ISARE rejoint Mme Lyne COHEN-SOLAL sur le fait que de temps en temps, la Ville peut faire des miracles. Il explique que la subvention arrive avant les illuminations parce qu'en fait, le prestataire qui installe les illuminations envoie la demande de subvention avec une prévision des sommes engagées. Du coup, en effet, si les choses sont faites suffisamment en amont, la subvention peut arriver avant les illuminations. M. Benjamin ISARE tient à rappeler aux élus et aux personnes qui sont dans la salle que l'inauguration des illuminations de Noël de la rue Mouffetard – Haut-Mouffetard et Bas-Mouffetard – aura lieu ce vendredi, à 19 heures 30.

Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Conseillère de Paris et Conseillère du 5e arrondissement, pense se souvenir que l'association Vie Mouffetard avait eu beaucoup de mal à déposer des demandes de financement.

M. Benjamin ISARE répond qu'il s'agissait de l'autre association.

Mme Dominique STOPPA-LYONNET demande si cette autre association a finalement déposé une demande de financement.

M. Benjamin ISARE répond par l'affirmative.

M. Pierre CASANOVA soumet la délibération à l'approbation du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

IX - SIGNATURE D'UN AVENANT À CHACUNE DES TROIS CONVENTIONS DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES MARCHÉS DÉCOUVERTS ALIMENTAIRES ET BIOLOGIQUES PARISIENS.

M. Benjamin ISARE explique que cette délibération vise à signer un avenant pour les trois lots correspondant aux trois délégataires de service public qui s'occupent et gèrent les marchés découverts alimentaires à Paris. Lors du dernier Conseil, le fait de vouloir passer de trois lots à deux lots avait été voté. M. Benjamin ISARE avait voté contre cette délibération qui avait pour objet de redécouper Paris, non plus en trois parties mais en deux. La raison qu'il avait évoquée était assez simple : aujourd'hui, la Ville estime qu'elle a toujours du mal à trouver des délégataires, des entreprises qui peuvent porter ces marchés découverts. A son sens, faire des lots plus gros impliquera nécessairement qu'elle aura de plus en plus de mal à trouver des délégataires.

La présente délibération vise à prolonger de deux mois la délégation de service public existante. Cette délégation court actuellement jusqu'au 31 octobre 2019. L'objectif est de la faire courir jusqu'au 3 janvier 2020, pour des raisons techniques et administratives. En effet, les marchés publics n'ont pas su être demandés en temps et en heure. Il s'agit donc de trouver un moyen pour que ce marché public puisse être prolongé de deux mois.

M. Benjamin ISARE met toutefois un petit bémol sur le fait qu'à titre personnel, il trouve dommage de prolonger ces conventions de délégation de service public simplement jusqu'au 3 janvier 2020, alors que les élections municipales auront lieu en avril 2020. Il estime que, quitte à prolonger les conventions, celles-ci auraient pu être prolongées de six mois.

Cependant, il demande que le Conseil vote favorablement pour cette délibération.

Il n'y a aucune demande de prise de parole.

M. Pierre CASANOVA soumet la délibération à l'approbation du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

X - CONVENTION DE MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE L'ÉTAT (DIRECTION GÉNÉRALE DU PATRIMOINE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE) ET LA VILLE DE PARIS POUR LES ÉTUDES ET TRAVAUX RELATIFS À LA RÉNOVATION DES JARDINS DU MUSÉE DE CLUNY – MUSÉE NATIONAL DU MOYEN-ÂGE (5E).

M. Pierre CASANOVA cède la parole à Mme Hélène HAUTVAL, Adjointe à la Maire du 5e arrondissement.

Mme Hélène HAUTVAL explique qu'il s'agit d'une Convention qui concerne le réaménagement des jardins du musée de Cluny. Ce réaménagement s'inscrit dans le projet de rénovation d'ensemble du musée de Cluny qui a été lancé en 2011-2012 et qui s'achèvera en 2020. Ce projet de rénovation s'articule en trois grands moments :

- la restauration des monuments, qui a été achevée en 2017 ;
- la construction d'un nouvel accueil, qui s'est achevée cet été. L'inauguration a eu lieu au mois de juillet. Cette construction a impliqué des travaux de voierie au niveau de la rue du Sommerard, avec un bel aménagement de pavés et également une végétalisation. Elle s'accompagnait d'une mise en accessibilité du Musée à cet endroit-là ;
- la refonte de la muséographie, prévue pour s'achever à l'automne 2020. L'aménagement du jardin fera bien sûr écho à cette nouvelle muséographie. C'est en tout cas l'objectif que se sont fixés à la fois le musée de Cluny et la DEVE, qui aura la maîtrise d'ouvrage de réaménagement du jardin.

Le Jardin se compose essentiellement des entités suivantes :

- le jardin des abbés ou jardin de l'Hôtel ;
- le jardin médiéval, qui est une extension du jardin de l'Hôtel vers la limite nord du Boulevard Saint-Germain. Cet espace-là est actuellement fermé car il y a eu de gros problèmes avec les platelages en bois il y a deux ans. Sa fréquentation était devenue véritablement dangereuse. Tout cet espace va pouvoir être repensé et s'ouvrir à nouveau au public ;
- le chemin creux, qui longe la rue de Cluny ;
- le jardin public, jardin de jeux pour les enfants.

La Ville de Paris bénéficie depuis 2009 d'une convention l'autorisant à exploiter le jardin, qui est propriété de l'Etat. L'option a été choisie de confier à la Ville de Paris les études et la réalisation des travaux en vue de la rénovation des jardins du Musée. Il y a une certaine cohérence puisque c'est la Ville de Paris qui ensuite en assurera l'entretien.

Les investissements liés à cette opération sont assez conséquents. Mme Hélène HAUTVAL espère donc que l'ensemble qui sera réalisé sera plus que satisfaisant pour les riverains et pour tous les amoureux de la nature et de la culture. Le montant de l'opération s'élève à 900 000 €. Le financement sera assuré par l'Etat. Mais l'Etat et Florence BERTHOUT se sont bien débrouillés puisque la Maire du 5e arrondissement a réussi à obtenir un mécénat de 200 000 € à 300 000 €. De son côté le musée de Cluny, entre autres par l'intermédiaire de sa conservatrice, Mme TABURET, a réussi à obtenir l'autre partie du financement, via du mécénat également. Il s'agit d'une opération très positive pour l'arrondissement.

Mme Hélène HAUTVAL encourage les conseillers à voter pour cette convention entre l'Etat et la Ville de Paris.

M. Pierre CASANOVA remercie Mme HAUTVAL. Il donne la parole à Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL s'interroge sur l'agenda prévu.

Mme Hélène HAUTVAL indique qu'elle l'a reçu un peu plus tôt. Il est prévu que les travaux commencent au printemps. Ils se termineraient en 2020. Elle propose de passer au vote et de donner l'information juste après.

M. Pierre CASANOVA donne la parole à M. AUDOUIN, Conseiller du 5e arrondissement.

M. Laurent AUDOUIN revient sur la piétonisation d'une portion de la rue du Sommerard. Il trouve l'aménagement très élégant, très agréable. Il considère, très sincèrement, qu'il y a un petit côté reposant à être là. A son sens, cela prouve une fois de plus, comme la rue Édouard Quenu l'a prouvé avant, que la piétonisation ne condamne pas à rejouer le ratage de l'îlot Saint-Michel et qu'elle est un moyen très simple de retrouver une ambiance de ville apaisée et plaisante.

Mme Hélène HAUTVAL est ravie que cela lui plaise.

M. Pierre CASANOVA, dans cette concorde républicaine et cet apaisement, propose de soumettre le projet au vote.

M. Pierre CASANOVA soumet la délibération à l'approbation du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XI - ESPACE SPORTIF PONTOISE (5E) - AVENANT À CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DE L'ÉQUIPEMENT. (ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE)

M. Pierre CASANOVA donne la parole à M. Jacques SOPPELSA, Conseiller du 5e arrondissement, et lui propose de traiter à la fois la délibération 281 et la délibération 280.

M. Jacques SOPPELSA propose d'évoquer la 280 avant la 281. Il rappelle au public qu'une DSP a été signée en 2011 dans la cadre de l'espace Pontoise pour huit ans. Elle mourra de sa belle mort à la fin du mois de décembre pour toute une série de raisons, en particulier parce que les études menées, notamment dans le cadre de la rénovation de la piscine, ont montré que le budget initial était notoirement insuffisant – 3,7 M€ aujourd'hui contre 1,8 M€ en 2011 –. Compte tenu de cette augmentation, il a été nécessaire de multiplier les discussions. Tout ceci a décalé de plusieurs mois le calendrier optimiste des travaux. Devant la nécessité d'assurer la continuité du service public, la Maire de Paris propose un avenant de 11 mois, qui permettra à la DSP de poursuivre ses investigations et ses travaux à l'horizon de novembre 2019.

M. Jacques SOPPELSA demande au Conseil de voter cet avenant.

Il n'y a aucune demande de prise de parole.

M. Pierre CASANOVA soumet la délibération à l'approbation du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XII – ESPACE SPORTIF PONTOISE (5E)- DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION – MODALITÉS DE PASSATION.

M. Jacques SOPPELSA, après avoir évoqué la procédure d'urgence pour l'espace sportif Pontoise, note qu'il faut avancer. Au-delà de cet avenant, à partir de janvier 2019, dans le cadre d'un mode de gestion externalisé adopté depuis très longtemps à propos de l'espace Pontoise, se dessinent deux hypothèses : une délégation de service public ou un marché public de prestations de services. M. Jacques SOPPELSA partage le point de vue de l'Hôtel de Ville : la seconde formule ne lui semble pas convenable dans la mesure où elle

suppose des activités de service *stricto sensu*. Or, l'espace Pontoise propose, en plus de la piscine, toute une série d'activités. C'est la raison pour laquelle le choix de la DSP lui paraît tout à fait pertinent. Ceci étant, dans la mesure où il représentait Madame la Maire à la dernière commission d'élus de la piscine Pontoise, M. Jacques SOPPELSA se permettra de faire un petit commentaire : en termes clairs, la Mairie poursuivra ses études.

Il reste à M. Jacques SOPPELSA une interrogation dans la mesure où, à l'heure actuelle, il ne sait toujours pas si ces travaux pourront se réaliser tout en exploitant les autres espaces. Autrement dit, il se demande si pendant les 12 ou 14 mois de travaux, les autres activités de l'espace sportif seront maintenues ou non, en parallèle. Il pense qu'il est important pour les administrés d'avoir la réponse à cette question. Or personne pour l'instant, y compris les experts, n'est capable de la leur donner.

Dans le cadre de cet avenant de prolongation de 11 mois, il souhaiterait faire une deuxième remarque générale, tout en indiquant que la DSP aura de nouveau une durée de huit ans maximum. Les critères d'attribution l'inquiètent un petit peu. Il ne parle là non à titre personnel mais au nom, au moins, de la majorité du Conseil d'arrondissement, voire de sa totalité. Le projet sportif est évoqué, ainsi que le programme d'entretien et l'offre financière. Mais pas un mot, à ce jour, ne concerne l'accessibilité. Or, depuis le début, la Mairie du 5e arrondissement se bat pour que cette notion d'accessibilité aux personnes devant affronter une situation de handicap soit privilégiée.

Enfin, sa dernière remarque concerne le calendrier : il est pessimiste quant à la tenue de ce calendrier puisque les travaux sont annoncés pour le second semestre 2019. Il avoue qu'il ne demande pas mieux mais que, compte tenu de l'expérience que Pontoise a vécue au cours des huit années écoulées, il est possible d'émettre une petite réserve, même si l'optimisme doit rester de rigueur.

Il ajoute pour finir que la participation de la Ville, s'il a bien compris, sera diminuée. Elle passera à 480 K€ au lieu de plus 500 K€. Il pense toutefois que cela sera négocié.

Au-delà de ces petites réserves générales, il invite le Conseil à adopter cette proposition.

M. Pierre CASANOVA remercie M. SOPPELSA pour son exposé clair et précis. Il demande s'il y a des prises de parole. Il donne la parole à Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL indique qu'il s'agit d'un équipement dont elle est personnellement utilisatrice et que ce point l'intéresse donc également à ce titre. Les travaux doivent durer 14 mois, ce qui lui semble énorme pour un équipement sportif. Des travaux viennent d'être réalisés pour mettre en sécurité la verrière et qu'elle ne tombe pas dans la piscine. Les nouveaux travaux pourraient commencer au deuxième semestre 2019, sans assurance.

M. Jacques SOPPELSA rappelle qu'il ne sait pas, à ce jour, si les autres espaces pourront rester ouverts pendant la durée des travaux.

Mme Lyne COHEN-SOLAL indique que le bruit qui court, à la piscine, est que les autres espaces devraient rester ouverts pendant la fermeture de la piscine. Ils devraient continuer à fonctionner. Ils sont séparés de la piscine.

M. Pierre CASANOVA remercie Mme Lyne COHEN-SOLAL pour ces précisions, utiles au débat et invite le Conseil à voter.

M. Pierre CASANOVA soumet la délibération à l'approbation du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XIII – DISPOSITIF « RÉPARER ET EMBELLIR » : SUBVENTION VISANT L'AMÉLIORATION DU PARC DE LOGEMENTS SITUÉ DANS LE 5E ARRONDISSEMENT ET GÉRÉ PAR DES BAILLEURS SOCIAUX (22.500 EUROS).

M. Pierre CASANOVA précise que trois immeubles seraient concernés, dans le beau 5e arrondissement. Le premier est situé 3, Rue Vésale, le deuxième est situé au 20-22, Rue Descartes et le troisième au 281, Rue Saint-Jacques.

Dans le premier immeuble, qui concerne 23 logements, au 3, Rue Vésale, il s'agit de refaire les peintures des parties communes, pour un coût total de 20 000 €. La subvention municipale porterait sur la moitié de ce coût, soit 10 000 €. Charge au bailleur social de payer le solde. Il s'agit d'une règle de 50/50 pour inciter les bailleurs sociaux à procéder à ces dépenses utiles.

Dans le deuxième, au 20-22, Rue Descartes, il s'agit du déplacement d'une porte au nu de la façade. La subvention municipale s'élèverait à 4 500 €.

Enfin, le troisième projet de subvention concerne la réfection, au 281, Rue Saint-Jacques, des peintures des parties communes mais également la vitrification des sols. Il s'agit d'un bâtiment important, qui concerne six logements. Le montant de la subvention municipale s'élèverait à 8 000 €.

Pour ces trois projets, le montant total de la subvention municipale s'élèverait donc à 22 500 €, pour améliorer la qualité des logements sociaux des concitoyens du 5e arrondissement.

M. Pierre CASANOVA recommande de voter en faveur de ces projets de subvention.

Personne ne souhaite intervenir.

M. Pierre CASANOVA soumet la délibération à l'approbation du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. Pierre CASANOVA laisse la parole à M. Dominique TIBERI, Conseiller de Paris et Conseiller du 5e arrondissement, pour les trois points suivants.

XV - CAISSE DES ÉCOLES (5E) - AVENANT À LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 2018-2020 POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE.

M. Dominique TIBERI indique que la première délibération concerne les nouvelles dispositions de la convention avec la Ville de Paris, qui fonctionne sous forme d'objectifs. Il explique que le 5e arrondissement remplissait déjà largement ces objectifs avant même qu'ils ne soient fixés : la qualité alimentaire, la sécurité – qui est essentielle –, la lutte contre le gaspillage – préoccupation un peu plus récente mais très importante – et tout ce qui concerne la gestion des personnels. Il rappelle en effet que le personnel fabrique les repas. Ce ne sont pas des repas tout faits à l'extérieur. Il y a des cuisines dans chaque école et les repas sont faits sur place avec des vraies cuisinières.

M. Pierre CASANOVA soumet la délibération à l'approbation du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XIV - CAISSE DES ÉCOLES (5E)-SUBVENTION 2019 (1.936.268 EUROS) POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE.

M. Dominique TIBERI indique que la deuxième délibération, par souci de logique et de cohérence, porte sur la subvention elle-même. La subvention s'élève à 1 936 268 €, sachant que la Ville de Paris fournit également les collèges, ceci entrant dans ses compétences au stade départemental. M. Dominique TIBERI précise qu'après le mois de janvier, les deux seront fusionnés d'après le nouveau statut. A partir de 2019, les délibérations seront groupées et toujours examinées dans le cadre des Conseils d'arrondissement. Le Conseil d'arrondissement étudiera les délibérations qu'il étudie aujourd'hui ainsi que celles qui concernent le Département puisque la Ville et le Département fusionneront, ce qui paraît très logique.

M. Dominique TIBERI avait demandé à M. Bruno JULLIARD, premier adjoint de l'époque, le nombre d'heures supplémentaires que cela représenterait pour les conseillers d'arrondissement, qui verront l'ordre du jour du Conseil s'étoffer, voire se surcharger. Il lui avait annoncé un ordre du jour augmenté de 10 %. M. Dominique TIBERI se demande si les autres membres du Conseil ont reçu des échos différents.

M. Dominique TIBERI répète que la subvention pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire s'élève à 1 936 268 €.

M. Pierre CASANOVA soumet la délibération à l'approbation du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XVI - CAISSES DES ÉCOLES-MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DE FINANCEMENT DU SERVICE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE.

M. Dominique TIBERI explique que la troisième délibération s'inscrit dans la même logique. Elle concerne la prise en compte du nombre de repas servis. Le nombre de repas pour les enfants n'a pas changé. Mais les repas concernent également les surveillants, les personnels de restauration, les pique-niques, les encadrants. Il s'agit d'une mise en commun de tous les repas. Il s'agit de la troisième modification du statut des caisses des écoles, qui va dans le bon sens, et qui conditionne la subvention. M. Dominique TIBERI rappelle que pour la caisse des écoles, il s'agit d'une subvention d'équilibre. Il y a une subvention d'objectifs qui permet de différencier un peu les modes de gestion. Mais ce sont des subventions d'équilibre, qui aboutissent donc, sauf cas extrêmes, à des situations tout à fait satisfaisantes.

Il s'agit d'une délibération habituelle, qui ne revêt pas de caractère particulier.

M. Dominique TIBERI invite ses collègues à l'adopter.

M. Pierre CASANOVA soumet la délibération à l'approbation du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XVII - RÉALISATION GROUPE CENSIER SANTEUIL (5E) D'UN PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE 37 LOGEMENTS SOCIAUX (19 PLA-I, 18 PLUS), ET D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE SERVICE PAR PARIS HABITAT OPH – (SUBVENTION 2 837 133 EUROS).

M. Pierre CASANOVA précise qu'il s'agit de la démolition, dans l'ensemble immobilier Censier / Santeuil / Geoffroy Saint-Hilaire (sis au19, Rue Censier / 12, Rue du Fer-à-Moulin/ 29, Rue Geoffroy Saint-Hilaire/ 22, Rue Santeuil) du rez-de-chaussée et du premier étage qui aujourd'hui abritent la régie de l'office et de reconstruire à la place des bureaux. Plus important, aux 2e, 3e, 4e, 5e et 6e étages il s'agit de construire des habitations. Ce projet est important. La majorité du 5e arrondissement souhaite cette réalisation, à la condition que le projet soit, dans la mesure du possible, concomitant avec la réhabilitation de l'ensemble existant Geoffroy Saint-Hilaire, dont elle apprécie beaucoup les habitants, tout en déplorant parfois que l'état des locaux, notamment des parties communes, ne soit pas à la hauteur de ce que méritent ces habitants.

Tout cela nécessite de belles rénovations. La majorité du 5e arrondissement va, grâce aux interventions répétées de Mme Florence BERTHOUX et de son équipe, obtenir cette amélioration globale, pour un budget qui s'élèverait au total à près de 4 470 336 € pour de nombreux travaux, allant du remplacement des systèmes d'interphone à celui du système d'éclairage, en passant par la réfection des revêtements des salles, des systèmes de désenfumage, des vide-ordures etc. Il s'agit d'un programme très conséquent de rénovation, qui finit de convaincre la majorité de voter en faveur de ce projet de construction, sur un site déjà détenu.

Pour M. Pierre CASANOVA, il s'agit d'un projet plus réaliste qu'un projet consistant à acheter ou à préempter des logements hors de prix dans des rues plus chères de Paris qui permettrait, pour la même somme, de construire beaucoup moins de logements accessibles aux moins aisés.

M. Pierre CASANOVA recommande au Conseil de voter en faveur de ce projet de décision.

Il donne la parole à Mme Corinne GABADOU.

Mme Corinne GABADOU déplore simplement qu'il s'agisse une nouvelle fois de construire des logements sociaux. Elle regrette qu'il n'y ait pas suffisamment de constructions de logements intermédiaires à Paris. Au niveau des crèches, elle se rend compte que les parents partent dès qu'un deuxième enfant naît. Ils quittent Paris. Du coup, il n'y a plus du tout de grands dans les crèches, seulement des petits bébés. Cela implique des suppressions de classes en maternelle. Si des logements intermédiaires étaient construits, cela permettrait de garder cette population. Malheureusement, en ce moment, cette population s'en va parce qu'elle gagne trop pour bénéficier de logements sociaux mais pas suffisamment pour rester dans le privé.

M. Laurent AUDOUIN prévient qu'il s'apprête à rompre l'harmonie républicaine qui prévalait jusque-là. Pour sa part, il se félicite au contraire de l'opportunité de créer des logements sociaux dans l'arrondissement, qui reste extrêmement déficitaire en la matière puisqu'il n'atteint toujours pas les 10 % de logements sociaux. Il objecte à Mme Corinne GABADOU que les faits et la loi sont de son côté, ce qui lui permet d'avancer beaucoup d'arguments. Malgré le volontarisme de la Ville sur ce sujet, l'arrondissement compte toujours moins de 10 % de logements sociaux. La structure de demande de logements sociaux est aujourd'hui bien connue à Paris. Les trois quarts de la demande concernent le classement PLAI. Entre les logements sociaux et les logements très sociaux, la répartition est de 50/50. C'est mieux mais encore un peu loin de la réalité. Il existe un déficit extrêmement fort en logements très sociaux.

Pour autant, M. Laurent AUDOUIN exprime son accord avec Mme Corinne GABADOU sur les problématiques liées au prix de l'immobilier. Il pense que nombreux en sont victimes dans la salle. Lui-même est un locataire lambda et sent bien ce problème chaque mois. Mais il pense que les causes sont à rechercher ailleurs et sont plus globales. Elles sont nombreuses mais, à son sens, sortent du cadre de ce voeu. D'après lui, la claustration des richesses, en France et à l'échelle mondiale, est pour beauoup. Concernant le projet dont il est question dans la présente délibération, il fait deux observations :

- Globalement, chacun sait que Paris est une ville d'une extrême densité. Il s'agit dans ce projet d'une opération de surélévation, donc sans empiètement nouveau, sans couverture de surface nouvelle. Il s'agit donc d'un projet assez malin. Il est tout à fait favorable à ce mode d'action.
- En revanche, il aurait bien aimé que l'on profite de ce projet pour revoir l'aménagement des espaces intérieurs et notamment des espaces entre les immeubles. En effet, il y a toujours, dans cette résidence, quelques places de parking en surface, ce qui représente à son sens un anachronisme tout à fait sidérant en 2018 en plein cœur de Paris. Il aurait été possible de gagner quelques centaines de mètres carré d'espaces verts en pleine terre à cet endroit-là. Il croit que tout le monde s'accordera à dire que ce serait très apprécié par les habitants. En plus, il fait remarquer qu'il existe des places de parking en sous-sol. On sait qu'il y a souvent un peu de vacance dans les places de parkings des espaces HLM de la Ville. Etant donnés les budgets énormes mobilisés par cette opération, il aurait été possible d'être un peu malin sur l'aménagement global ce qui, encore une fois, aurait bénéficié au plus grand nombre.

M. Pierre CASANOVA assure premièrement que dans les projets de rénovation indiqués plus tôt et pour lesquels la mairie du 5e arrondissement a lutté est justement incluse une amélioration de l'espace extérieur et des cheminements, notamment des espaces verts. Il pense donc qu'une partie des demandes de M. Laurent AUDOUIN est déjà satisfaite. Deuxièmement, il pense que parler de la répartition des richesses à l'échelle mondiale est tout à fait à la portée du Conseil d'arrondissement, mais qu'il ne faut jamais oublier qu'aujourd'hui, dans le système français, la fiscalité représente 30 % à 40 % du coût de construction de tout logement. Il invite donc M. Laurent AUDOUIN à se demander un instant, s'il veut inciter la construction immobilière de logements dans un système, si la solution est d'augmenter le coût de la fiscalité, ce qui représente un dissuasif absolu à tout constructeur, et indirectement, à la fin, à tout locataire, puisque le locataire paie les coûts de la construction. Plus les coûts de construction – fiscalité y compris – augmentent, plus les loyers augmentent. Il faut être conscient de cela.

M. Pierre CASANOVA cède la parole à Mme Hélène HAUTVAL.

Mme Hélène HAUTVAL remercie M. Pierre CASANOVA. Elle se réjouit que ce projet permette de réhabiliter un bâtiment actuellement en très mauvais état. Elle se réjouit également de la création de logements sociaux et de l'amélioration de l'environnement sur cet ensemble d'immeubles. Elle note également que l'eau chaude sera fournie grâce à l'énergie solaire, ce qu'elle considère comme un point tout à fait intéressant. Cependant, Mme Hélène HAUTVAL émet un petit bémol : ce projet augmente un peu la concentration de logements sociaux dans ce quartier et ne favorise donc pas forcément une mixité sociale.

M. Pierre CASANOVA remercie Mme Hélène HAUTVAL et donne la parole à Mme Dominique STOPPA-LYONNET.

Mme Dominique STOPPA-LYONNET aimerait savoir si dans ce projet, dont elle estime qu'il faut se réjouir, une part des surfaces au rez-de-chaussée pourrait être réservée à un projet médical, par exemple une Maison de santé pluri-professionnelle. Elle demande s'il serait envisageable de flécher 300 ou 400 mètres carré à cette fin et s'il est possible de faire un vœu dans ce sens.

M. Pierre CASANOVA lui indique qu'il est tout à fait possible de faire un vœu.

Mme Dominique STOPPA-LYONNET donne rendez-vous à ses collègues pour un vœu, lors du prochain Conseil.

Mme Florence LAINGUI, Conseillère du 5e arrondissement, pense qu'en ce qui concerne les familles, la vigilance doit aussi se porter sur la surface des appartements qui seront construits. Une famille de deux enfants va demander, au minimum, un trois pièces, voire un quatre pièces. Il est important de savoir combien d'appartements de 3 et 4 pièces seront disponibles. Il faudrait peut-être, à son sens, privilégier la surface des logements plutôt que leur nombre dans le 5e arrondissement, surtout s'il y a des problèmes de nombre d'enfants dans les écoles et dans les crèches.

Mme Lyne COHEN-SOLAL voudrait rappeler que ce projet se situe juste en face de la faculté de Censier, qui va déménager, si elle a bien compris et sur laquelle auront lieu de gros travaux d'aménagement, avec un programme qui n'est pas encore tout à fait défini. Ce seront sans doute des projets universitaires, des projets de logements. Elle trouve qu'il serait intéressant de mener une réflexion d'ensemble dans ce quartier – qui est grand sans être gigantesque – sur la répartition des logements entre les familles, les étudiants, les services publics, les lieux d'accompagnement de la vie, le médical, le commerce – il y a quelques commerces rue Geoffroy Saint-Hilaire, mais pas tant que cela –. Elle trouve un peu dommage de ne pas engager une réflexion globale sur ce sujet. S'il y en a eu une, le Conseil d'arrondissement n'en n'a pas été saisi. En soi, elle estime que le bâtiment dont il est question dans le projet représente une surface très sous-exploitée. Elle trouve intéressant qu'il puisse être mieux exploité. Mais la faculté de Censier est située juste en face, de l'autre côté de la rue. La réflexion pourrait s'y étendre. Il faudrait regarder ce qui sera fait en face.

M. Pierre CASANOVA est tout à fait d'accord avec l'intervention de Mme Lyne COHEN-SOLAL. Florence BERTHOUX et la majorité de l'arrondissement ont essayé d'obtenir que dans l'attribution des nouveaux

logements, une quotité soit réservée à des étudiants, mais également au corps enseignant. Il explique que l'on connaît le sort qui est fait dans le système français au personnel d'encadrement et aux professeurs des universités. Pour lui, ils font partie des nombreux sacrifiés de la République. Non seulement la majorité du 5e arrondissement a fait cette demande, mais elle espère également utiliser le temps éventuellement offert par le possible report du déménagement de Censier à 2020 pour harmoniser les deux projets.

M. Dominique TIBERI intervient également sur la proximité entre Censier et le lot en question. Il s'interroge sur le calendrier des travaux. Si ceux-ci sont mal coordonnés, en termes d'agenda, il craint que le quartier ne devienne très difficile. Il s'agit d'une chose très importante.

M. Pierre CASANOVA estime que cette réflexion est tout à fait juste.

M. Pierre CASANOVA soumet la délibération à l'approbation du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XVIII - DÉLÉGATION DU CONSEIL DU 5E ARRONDISSEMENT À LA MAIRE DU 5E ARRONDISSEMENT À L'EFFET DE SIGNER LA CONVENTION AUTORISANT LE CONSERVATOIRE MUNICIPAL GABRIEL FAURÉ À OCCUPER UN LOCAL À LA MAIRIE DU 5E ARRONDISSEMENT. (ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE)

M. Pierre CASANOVA rappelle que le conservatoire municipal Gabriel FAURE faisait l'objet de la demande d'adoption de la procédure d'urgence en préambule de cette séance.

Les membres du Conseil d'arrondissement connaissent bien ce conservatoire. Ils connaissent ou doivent connaître M. Hacène LARBI, son directeur, un homme passionné, dynamique, talentueux et tout à fait extraordinaire. A son sens, il n'a que des qualités, mais souffre d'un handicap : les locaux de son conservatoire sont trop exigus, certains diraient même étriqués. Dans ces conditions, remportant un grand succès, attirant de plus en plus d'élèves et souhaitant assouvir leur soif de connaissances, il est à la recherche de locaux. La Mairie du 5e arrondissement, la majorité, a essayé à plusieurs reprises de lancer des projets dans de nouveaux locaux. Elle a même, à un moment donné, imaginé qu'à Jussieu ou à Censier, quelques mètres carré lui soient accordés. Malheureusement, la majorité d'arrondissement a essuyé un refus de la majorité de la Ville de Paris. Cela ne signifie pas qu'elle renoncera à chercher des solutions. Cela ne signifie pas qu'elle ne gagnera pas, à la fin. Mais en l'état, pour essayer de répondre au moins temporairement à ces demandes, elle a décidé, si le Conseil d'arrondissement est d'accord, d'ouvrir à M. Hacène LARBI les portes de la mairie du 5e arrondissement deux fois par semaine : les mardis de 10 heures à 15 heures et les jeudis de 9 heures 30 à 18 heures 30, en utilisant les locaux de l'ancien tribunal d'instance.

Ces locaux accueillent actuellement la très belle exposition Soljenitsyne que M. Pierre CASANOVA invite absolument tous les membres du Conseil à visiter. Il signale qu'en plus d'assouvir la mission municipale de protection et de promotion de la culture, l'avantage de cette convention d'occupation est, incidemment, de faire bénéficier gratuitement la mairie d'arrondissement d'un piano. En effet, le conservatoire entreposerait dans les locaux de l'ancien tribunal d'instance un piano que la Mairie pourrait utiliser gratuitement lorsqu'il n'en ferait pas usage, ces deux jours de la semaine. Un piano représentait l'un des manques de la mairie du 5e arrondissement. En avoir un à disposition constituerait évidemment un supplément non négligeable.

Pour toutes ces raisons, M. Pierre CASANOVA propose à ses collègues d'approuver ce beau projet.

M. Pierre CASANOVA soumet la délibération à l'approbation du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

XIX – VŒU RELATIF AU RESPECT DES PROCÉDURES ET À LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE ARBORÉ DU 5E ARRONDISSEMENT. (VŒU PROPOSÉ EN COURS DE SÉANCE)

M. Pierre CASANOVA invite M. Laurent AUDOUIN à expliquer en détail pourquoi il sollicite les suffrages du Conseil d'arrondissement.

M. Laurent AUDOUIN remercie M. Pierre CASANOVA, Premier Adjoint à la Maire du 5e arrondissement, et ses collègues, d'avoir accepté d'inscrire ce vœu à l'ordre du jour malgré son dépôt excessivement tardif.

Il pense que chacun est au courant que l'Ecole supérieure de physique et de chimie industrielles, sise rue Vauquelin, doit faire l'objet d'une très importante opération de démolition/reconstruction qui devrait normalement démarrer courant 2019. Cette opération prévoit notamment la construction de plusieurs dizaines de milliers de mètres carré de locaux nouveaux et la coupe à blanc de l'intégralité des arbres actuellement présents dans la cour de l'ESPCI. Certains sont des arbres très jeunes et un peu décoratifs. Mais d'autres, notamment des platanes et des acacias, sont certainement centenaires. Il pense ne pas avoir non plus besoin de rappeler au Conseil l'importance de la présence de ces arbres en milieu urbain. Les grands arbres et les arbres anciens en particulier, du fait de leur étalement, de leur feuillu très important, ont des vertus que n'ont pas les petites pousses qui peuvent être replantées à leur place. En tant que réserve biologique, corridor de continuité biologique et en tant qu'espace pour la nidification des oiseaux, ils jouent un rôle tout à fait singulier et précieux.

Sur le plan plus légal, il rappelle que plusieurs recours, déposés par des riverains de l'école, sont encore en attente de règlement. Il s'agit souvent de questions de forme juridique. Il n'empêche qu'il existe un risque d'invalidation sur les permis de construire. A son sens, il paraît donc pour le moins curieux de lancer des travaux d'abattage à ce stade. En effet, d'une part, ces abattages pourraient être faits pour rien si les recours juridiques devaient faire tomber le permis de construire et d'autre part, de manière assez symbolique, même s'il est tout à fait exact que les recours ne sont pas suspensifs formellement, il trouve que c'est donner un assez mauvais signal que d'entamer des travaux de cette ampleur alors que des procédures sont en cours.

C'est pourquoi il sollicite ce Conseil pour qu'il interpelle la Mairie de Paris et la Maire de Paris, en sa qualité de responsable de tutelle de l'Ecole, afin que soit demandée la suspension des travaux, que les abattages n'aient pas lieu tant que les recours juridiques ne seront pas purgés et que, du coup, ce qui s'apparente de fait à un moratoire sur le démarrage des travaux puisse également permettre de réétudier l'implantation intérieure des baraques de chantier et de l'organisation générale des travaux.

Aujourd'hui, certains arbres vont être coupés du fait qu'ils sont simplement à la place du futur bâtiment. Il est possible de contester l'intérêt du bâtiment en lui-même, mais enfin, il paraît difficile d'imaginer comment faire autrement. En revanche, certains vont l'être simplement parce qu'il est prévu de poser la baraque de chantier à cet endroit. S'agissant d'arbres centenaires, cela lui parait aberrant. Il espère que le Conseil du 5e arrondissement pourra être suivi et qu'il sera possible de respecter un certain sens des priorités : des arbres centenaires ne sont pas des objets dont on dispose de manière superficielle. Sachant que par ailleurs, la Ville fait des efforts réels et concrets, au quotidien, pour développer la végétalisation partout à Paris, ce serait là un bien mauvais geste, à son avis.

Mme Lyne COHEN-SOLAL commence par indiquer qu'elle aurait été ravie de pouvoir lire ce vœu un peu avant cette réunion. Il est toujours un peu dommage, selon elle, de ne pas préparer les vœux en avance. Il est évident, selon elle, qu'il est toujours regrettable de couper des arbres. Mais la Ville de Paris, comme M. Laurent AUDOUIN vient de le rappeler, a beaucoup de respect pour les arbres actuellement sur son territoire et ne les sacrifie que quand il n'est pas possible de faire autrement, soit à cause de la santé de ces arbres, soit du fait de projets de toute importance. Dans ce projet, il s'agit de sacrifier des arbres au milieu de l'arrondissement. Elle indique qu'une étude phytosanitaire a été réalisée sur les arbres présents au sein de cette école. Beaucoup d'entre eux ont été jugés d'une santé extrêmement dégradée et il y a une faible variété des sujets. L'EPCI est une école d'importance internationale. Le projet est de reconstruire l'ESPCI pour qu'elle puisse mieux vivre, mieux continuer les recherches et qu'elle le fasse dans un cadre intéressant.

Aujourd'hui, d'après les renseignements qu'elle a obtenus en se dépêchant un peu, le projet est de replanter 78 spécimens plus variés et plus adaptés à l'environnement de cette école et de porter les surfaces végétalisées de 902 mètres² à 2 900 mètres², ce qui revient à plus que doubler les surfaces végétalisées, dans le cadre de la reconstruction de l'ESCPI.

Il ne s'agit pas de dire seulement que des arbres vont être coupés. Derrière, il y a un projet de réimplanter des arbres et de végétaliser la nouvelle école refaite de manière extrêmement importante. Mme Lyne COHEN-SOLAL elle-même a d'abord regretté que des arbres soient sacrifiés dans un espace situé entre la rue Gay-Lussac et la rue Pierre et Marie Curie. Mais des arbres ont été replantés et aujourd'hui, à l'automne, elle s'aperçoit que le changement a été extrêmement bénéfique : il y a un beaucoup plus beau jardin en face.

Il est à son sens impossible de voter ce vœu en l'état. Elle espère que M. Laurent AUDOUIN prendra en compte ce qu'elle vient de rappeler pour modifier son vœu, afin de pouvoir éventuellement le voter.

M. Alexandre BAETCHE explique qu'il est évident que personne n'est contre les arbres. Les arbres, c'est très bien, ça fait de l'oxygène la journée, du gaz carbonique la nuit. Personne n'est contre les arbres, lui non plus d'ailleurs. Cependant, il rappelle que l'ESPCI est une fabrique de prix Nobel français. Ce quartier est la première puissance ex-aequo de la planète en mathématiques. La question, à son sens, est la suivante : Faut-il s'attacher à ces arbres pour lesquels il a le plus grand respect, surtout compte tenu de leur âge, ou faut-il d'abord tenir compte du fait que l'ESPCI est la première puissance mathématique de la planète, et que des prix Nobel de physique en sortent ? Faut-il regarder les arbres et laisser tomber la science ? Personnellement, il regrette pour les arbres, mais se situe plutôt du côté de la science. Il évoque le risque de se retrouver sans cela comme l'âne de l'histoire qui, ayant autant faim que soif, ne parvient pas à choisir entre la botte de foin et le seau d'eau et meurt. Son choix se porte sur la science parce que ce quartier est le quartier mondial de la science. Il signale que la France est le numéro 1 mondial des prix Nobel de littérature. Il estime que le Conseil du 5e arrondissement peut toutefois demander s'il est possible de respecter au moins un arbre centenaire en le contournant. Il existe des aménagements architecturaux qui incluent un arbre dans le projet. Mais si ce n'est pas possible, même si c'est regrettable pour quelques arbres, il faut construire pour l'ESPCI et ensuite, replanter des arbres un peu plus loin. Ainsi, la science dans le quartier continuera à faire de la France une puissance mondiale.

Mme Hélène HAUTVAL estime que M. Laurent AUDOUIN n'est pas sans connaître l'ampleur des travaux engagés au sein de l'ESPCI, avec entre autres la création d'un bâtiment. Ces travaux nécessitent de réaliser des fondations de grande importance. Ce n'est pas par plaisir que l'ESPCI envisage la suppression des arbres. Vouloir respecter le vœu de M. Laurent AUDOUIN impliquerait de ne pas être en mesure de mener à bien ces importants travaux de fondations de bâtiment. Avec ce vœu, M. Laurent AUDOUIN souhaite également repousser les travaux. Elle en conclue qu'en fait, M. Laurent AUDOUIN est contre les travaux de l'ESPCI.

Mme Florence BERTHOUT reprend la présidence de la séance. Elle donne la parole successivement à M. Jacques SOPPELSA et à M. Laurent AUDOUIN.

M. Jacques SOPPELSA souhaite, avant que M. Laurent AUDOUIN ne reprenne la parole, dire qu'il n'est pas l'âne de Buridan et qu'il est capable de choisir : Il votera le vœu de M. Laurent AUDOUIN, pour le fond d'abord et ensuite pour deux considérants : Lorsque l'on abat un arbre, c'est irrémédiable et d'autre part, il ne veut pas jouer le cuistre universitaire, mais pense que M. Laurent AUDOUIN pêche par défaut. Il dit que Paris est l'une des capitales qui offre le moins d'espaces verts. Non seulement c'est vrai, mais c'est pire quand on jette un coup d'œil de géographe sur Paris. Il pense ne rien apprendre aux membres du Conseil en leur rappelant que sans intégrer le Bois de Boulogne et le Bois de Vincennes, Paris intra-muros arrive au 25e ou 26e rang des capitales européennes. Il appuiera donc sans état d'âme le vœu de M. Laurent AUDOUIN.

M. Laurent AUDOUIN souhaite préciser qu'il est lui-même universitaire, dans les sciences dures qui plus est. À en croire M. Alexandre BAETCHE, il serait donc un traître terrible à sa propre cause. Mais il le rassure : il n'en est pas ainsi, il pense que certains de ses collègues ont assez mal lu ce qu'il propose. Il s'agit d'une action de suspension qui vise à ne pas commettre des actes qui seraient, de fait, irrémédiables, avant que les choses ne soient jugées et que les décisions aient été prises. Il ne s'agit pas d'un vœu consistant à dire que

le projet est inacceptable et doit être suspendu sine die. Ce n'est pas du tout la même philosophie. Clairement, ce n'est pas l'objet de ce vœu. Celui-ci est selon lui rédigé en des termes tout à fait modestes, tout à fait respectueux du travail qui a déjà été mené.

D'autre part, il se réjouit de manière très publique qu'à l'issue des travaux, il puisse y avoir un nouvel espace vert planté dans l'arrondissement. Il a tout à fait conscience du fait que de nouveaux arbres seront plantés à la place des arbres existants et que ceux-ci seront d'espèces plus variées. Cependant, il répète encore une fois qu'il s'agit de parler de la temporalité, du respect des procédures juridiques et du respect de l'existant. Il assure à sa collègue que le platane situé côté est, dans la cour est un arbre magnifique qui ne semble pas du tout faire partie de ceux qui sont malades. A cet endroit-là, il n'y aura ni fondations ni reconstruction. Quand il a visité le site, on lui a très simplement et très tranquillement expliqué que la baraque de chantier faisait cinq étages, qu'elle passait un peu près du tronc et qu'il fallait donc couper l'arbre, par manque de place.

Mme Florence BERTHOUT donne la parole à M. Dominique TIBERI.

M. Dominique TIBERI indique que les travaux de l'ESPCI sont impressionnants. Il a participé à plusieurs réunions, à l'école en face pour parler de la gestion des horaires des écoles pendant les travaux. Ces travaux seront très lourds, avec des bizarreries, liées a-t-il appris au coût excessif des travaux que l'on voulait reporter pour partie sur la mandature suivante. En conséquence, l'ESPCI sera refaite pour moitié. Une moitié sera vide. Le problème évoqué par M. Laurent AUDOUIN a fait l'objet d'une manifestation. Mme Lyne COHEN-SOLAL a apporté un certain nombre de précisions. M. Dominique TIBERI lui demande si elle a exprimé son avis propre ou la position de l'exécutif parisien ?

Mme Lyne COHEN-SOLAL lui répond qu'il s'agit de la position de l'exécutif parisien.

M. Dominique TIBERI regrette l'absence de Mme Marie-Christine LEMARDELEY, qui aurait pu apporter au Conseil des informations intéressantes.

Mme Lyne COHEN-SOLAL l'informe que celle-ci se trouve malheureusement à l'étranger.

M. Dominique TIBERI se défend d'avoir émis un reproche. Il sait qu'elle est toujours là aux réunions du Conseil, qu'elle est très présente. Lorsqu'il a quelque chose à dire, il ne le dit pas de manière insidieuse. Il affirme qu'il s'agit d'un regret sincère, en aucun cas d'une remarque insidieuse. Simplement, il trouve qu'il y a une ambiguïté dans ce débat. Il s'agit pour lui d'un débat au sein de l'exécutif. Il explique que tous les membres du Conseil sont attachés au maintien des arbres, ainsi qu'à l'extrême qualité, au très haut niveau de l'ESPCI. Il se dit un peu embêté pour prendre position dans un débat qui aurait dû être tranché par l'exécutif. Il rappelle une nouvelle fois que ses propos ne contenaient aucune agressivité envers Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Hélène HAUTVAL s'adresse à M. Jacques SOPPELSA, qui s'apprête à voter pour le vœu de M. Laurent AUDOUIN. Elle souhaite attirer son attention et celle de ses autres collègues sur le fait qu'il existe une part de mauvaise foi dans certains considérants. A propos de l'absence de débat public, elle reconnaît qu'il n'y a pas eu d'études mais la Mairie de Paris a quand même fait plusieurs réunions en mairie pour essayer de faire en sorte que l'ESPCI puisse s'expliquer auprès des riverains et des habitants du 5e arrondissement. Elle aimerait bien, d'autre part, que M. Laurent AUDOUIN lui montre exactement l'endroit où se situe le platane qu'il a évoqué. Elle estime qu'il s'agit peut-être d'un élément qu'il est encore possible de questionner. Mais pour elle, il y a un peu de mauvaise foi dans l'argumentaire tenu.

Mme Florence LAINGUI a l'impression que ce vœu arrive un peu tard. Beaucoup de débats, de réunions, de présentations sur l'ESPCI ont déjà eu lieu. Les travaux ont fait l'objet de vote. Une fois que les travaux sont en route, il faut suivre un calendrier. Chaque retard au calendrier, quel que soit le type de bâtiment, entraîne des coûts importants. Effectivement, c'est peut-être dommage de ne pas agir en concertation. Selon elle, s'il ne s'agit que de quelques arbres, le vœu d'une simple concertation supplémentaire pour le déplacement de la baraque de chantier serait à voter plutôt que des coûts juridiques supplémentaires, des allongements de délais. Elle objecte à M. Laurent AUDOUIN que s'il attend que justice soit faite et que nos tribunaux rendent une décision, cela prendra plusieurs mois. M. Laurent AUDOUIN dit qu'il faut attendre. Mais elle rappelle une nouvelle

fois que dans le bâtiment, chaque attente représente un coût. Chaque journée est payée. Tout ce projet a été étudié, présenté. Le Conseil d'arrondissement aurait déjà eu l'occasion de demander la préservation des arbres. Peut-être M. Laurent AUDOUIN n'y avait-il pas pensé à ce moment-là, mais de toute façon, à son sens, c'est en quelque sorte acté. Son vœu arrive un peu tard.

M. Alexandre BAETCHE souhaite dire à son collègue que l'écologie n'est pas un parti politique. Lui est écologiste. L'écologie est la science des systèmes vivants. Il est vraiment écologiste de ce point-de-vue-là. Ce n'est pas une chose qui doit être accaparée par un parti politique. « Ecologie », il le répète, vient du grec et signifie « science des systèmes vivants ». L'écologie, c'est très bien. Mais quand il faut choisir entre une situation mondiale de la science française et deux arbres, il se demande comment M. Laurent AUDOUIN peut avoir, surtout en tant que chercheur scientifique, l'idée d'empêcher l'ESPCI d'aller vite, juste pour obéir à son parti. Il affirme que la science s'alimente au jour le jour et qu'il faut aller vite. Le vœu propose d'attendre une procédure judiciaire, qui peut durer très longtemps. Sur les questions d'écologie, il propose plutôt d'aller dire à Monsieur Trump d'arrêter d'ouvrir des centrales à charbon et d'exploiter des schistes bitumineux, d'aller dire aux Allemands d'arrêter de faire marcher des centrales au charbon, d'aller le dire également aux Polonais, dont toutes les centrales fonctionnent au charbon. Il pense que ces problèmes sont plus urgents. En France, l'électricité est fournie à 85 % par le nucléaire. Il n'y a pas de CO2.

M. Benjamin ISARE informe qu'il ne prendra pas part au vote pour ce vœu. M. Laurent AUDOUIN fait partie de la majorité municipale à l'Hôtel de Ville. Pour lui, ce vœu ne lui sert qu'à essayer de briller un petit peu. Il estime que les choses dont il est question dans le vœu se négocient avec l'exécutif. Il ne prendra pas part au vote.

M. Laurent AUDOUIN regrette qu'à défaut de parler du fond, le Conseil d'arrondissement en vienne toujours à des jugements de valeur un peu à l'emporte-pièce. Pour lui, le fait d'appartenir à la majorité parisienne ne signifie pas avoir une position monolithique sur tous les sujets. Selon lui, l'exécutif parisien fonctionne très bien, avec des sensibilités diverses. Après, libre à chacun d'être d'accord ou non avec la politique qui est menée.

Mme Florence BERTHOUT refuse de laisser M. Laurent AUDOUIN dire des choses aussi fausses que cela. Elle lui oppose qu'il n'est pas au Conseil de Paris et lui demande de rester sur les sujets locaux.

M. Laurent AUDOUIN explique qu'il existe des diversités de sensibilité. Il estime que c'est tout à fait normal et tout à fait sain. D'autre part, il n'est pas d'accord quand il entend parler de mauvaise foi, de manœuvres etc. Il comprend que cela puisse mettre mal à l'aise ou un peu en porte-à-faux certains membres du Conseil d'arrondissement. Mais il explique à Mme Hélène HAUTVAL que c'est son problème. Le vœu, à son sens, est exposé en des termes très clairs, extrêmement modérés et fait une proposition très simple. Quant à la compétition scientifique mondiale, il répond à M. Alexandre BAETCHE qu'aujourd'hui, fort heureusement, l'ESPCI continue de faire de la science et qu'elle continuera à faire de la science demain, même si le bâtiment arrive six mois plus tard, par exemple. Il estime par ailleurs que les ressources scientifiques de la France, heureusement, sont nombreuses et ne se résument pas à cette école excellentissime, nul n'en disconviendra.

Mme Florence BERTHOUT présente ses excuses pour son retard. Elle explique qu'elle assistait à la remise du prix à la Licorne, qui avait lieu dans la Mairie. Il s'agit de quelque chose d'important. Elle remercie les membres du Conseil, et en particulier Monsieur le premier adjoint, qui a présidé le Conseil à sa place. Elle trouve qu'il a d'ailleurs été très efficace.

Concernant le vœu de M. Laurent AUDOUIN, elle indique qu'elle ne participera pas au vote. Selon elle, qu'il y ait des sensibilités diverses et que la majorité ne soit pas monolithique, c'est bien, quel que soit le côté où on se place. Elle a toujours considéré que c'était sain. Mais ce n'est pas du tout de cela dont il s'agit, à son sens. Elle oppose à M. Laurent AUDOUIN qu'il aurait pu, cinquante fois au moins, mettre l'ouvrage sur le métier. Ce sujet-là est archi-connu. Elle note que Mme Marie-Christine LEMARDELEY n'est pas là. Elle trouve qu'évoquer ce sujet-là en l'absence de la présidente de l'ESPCI revêt un côté un peu surréaliste. Elle aurait aimé savoir ce qu'elle pensait de ce vœu. Pour elle, il ne s'agit point ici d'une question de sensibilité. Le vœu évoque plusieurs sujets : il y a la question de faire un moratoire tant qu'il y a des recours. Sur ce point, elle a donné une fois pour toutes sa position : elle est défavorable au fait que les travaux se poursuivent à marche forcée alors qu'il

y a des recours. Elle l'a dit. Tout le monde n'est pas forcé d'être d'accord avec elle, mais ces recours sont de nature importante. Elle estime qu'il était tout à fait possible d'organiser le calendrier de ces travaux en incluant le moratoire. Cependant, elle pense qu'à présent, la messe est dite. A propos de sensibilités, elle rappelle que tout le monde n'était pas du même avis au sein de l'exécutif municipal. Mme Marie-Christine LEMARDELEY a souhaité que les travaux commencent sans laisser les cinq recours pendants arriver à leur terme. Elle en prend acte.

Sur l'aspect du végétal, elle voudrait rappeler deux ou trois choses : elle s'est vraiment battue, personnellement, pour avoir un jardin qui soit ouvert, ce qui n'était pas du tout prévu à l'origine. Elle s'est également battue pour autre chose, qui ne figure pas dans le vœu de M. Laurent AUDOUIN, ce qu'elle regrette. Il s'agit en effet d'un enjeu énorme. On lui a demandé de participer à un comité de pilotage. Elle a accepté, à condition que ses modestes suggestions soient entendues. A son sens, s'il s'agissait uniquement de faire la claque, cela n'avait pas beaucoup d'intérêt. Un sujet lui apparaît très important et elle pense qu'il l'est également aux yeux de tous les riverains : la prise en charge de l'embellissement et de la végétalisation des abords de l'ESPCI par des aménagements qualitatifs.

Elle note qu'au comité de pilotage – qui s'est tenu sous la présidence de Monsieur le secrétaire général adjoint de la Ville –, seuls quelques vagues croquis apparemment demandés à la DEVE quelques jours voire quelques heures auparavant lui ont été amenés, simplement pour lui donner un semblant de réponse concernant ses demandes sur le projet de végétalisation. Elle rapporte qu'on lui a montré des projets de végétalisation qui étaient des photographies prises sur d'autres projets sans aucun rapport pour lui apporter des pistes sur ce qui pourrait être fait. Pour Mme Florence BERTHOUT, cette végétalisation représente pourtant très clairement un énorme enjeu. Elle estime que M. Laurent AUDOUIN aurait pu ajouter cet aspect dans son vœu sans que cela ne le vide de sa substance. Pour le moment, elle n'est rien parvenue à obtenir de concret. Elle a demandé des propositions précises concernant la place Alfred-Kastler, la place Hubert Curien et la rue Jean Calvin. Elle demande la végétalisation, c'est-à-dire soit du pavé sillant engazonné soit des pieds d'arbre élargis. Les riverains, dans leur immense majorité sont pour. L'architecte y était très favorable mais il y avait un blocage de la Ville. Elle voulait quand même le dire.

Mme Florence BERTHOUT regrette l'abattage des arbres, mais ne souhaite pas entrer dans une querelle interne à la majorité. Comme elle l'a dit, elle ne prendra pas part à ce vote. Elle estime que M. Laurent AUDOUIN arrive après la bataille. Elle pense qu'il fallait le dire avant, et le dire avec véhémence, ce qu'il n'a pas fait.

Mme Florence BERTHOUT invite M. Laurent AUDOUIN à mettre son vœu aux voix. Elle regrette que ce vœu ait été déposé en l'absence de Mme Marie-Christine LEMARDELEY. Elle estime que M. Laurent AUDOUIN aurait pu attendre janvier prochain.

M. Laurent AUDOUIN rétorque que cela aurait été trop tard.

Pour Mme Florence BERTHOUT, tout le monde sait qu'il est déjà trop tard, y compris M. Laurent AUDOUIN. Elle propose de passer au vote.

Votants : 14 dont 2 pouvoirs Pour : 3 Contre : 3 Abstentions : 8

Le Conseil du 5e arrondissement ne s'étant pas prononcé par une majorité, la délibération est, par conséquent, rejetée.

Mme Florence BERTHOUT remercie les membres du Conseil d'arrondissement et leur souhaite une très belle soirée.

XX – COMMUNICATION 2018 DASCO 64-G - CAISSE DES ÉCOLES (5E)-SUBVENTION 2019 (94.961 EUROS) POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE.

XXI – COMMUNICATION 2018 DASCO 80-G - CAISSE DES ÉCOLES (5E)-AVENANT À LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 2018-2020 POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE.

XXII – COMMUNICATION 2018 DASES 227-G - SUBVENTIONS (100.554 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC 5 BAGAGERIES PARISIENNES POUR L'ACCUEIL DE SDF.

XXIII – COMMUNICATION 2018 DASES 365-G - SUBVENTIONS (920 680 EUROS) À 57 ASSOCIATIONS ET CONVENTION AVEC CHACUNE D'ENTRE ELLES POUR LEURS ACTIONS FAVORISANT L'INCLUSION NUMÉRIQUE.

XXIV - COMMUNICATION DE LA MAIRE CONCERNANT LA PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS D'INTÉRÊT LOCAL. (ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE)

Les communications ont été envoyées via ODS-Mairies.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h28.

La Secrétaire de séance

Hélène HAUTVAL